

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

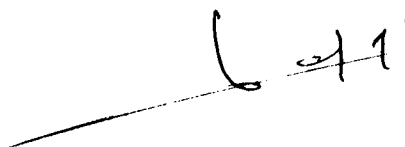
Numéro de gestion : 2023 B 02543 Numéro SIREN : 980 523 351 Nom ou dénomination : A2B INVEST
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2024 sous le numéro de dépôt B2024/003423

A2B INVEST**Société à Responsabilité Limitée à associé Unique****Au capital de 115 000 Euros****Siège social : 388, Boulevard de l'Escourche****83 150 BANDOL****RCS TOULON N°980 523 351**

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 08 AVRIL 2024**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023****COMPTES ANNUELS****CERTIFIES CONFORMES****LA GERANCE**

* Certifiés conformes *

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. et 1', is written over a horizontal line.

SARL A2B INVEST
388 BOULEVARD DE L ESCOURCHE
83150 BANDOL

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/10/2023 au 31/12/2023

Activité principale de l'entreprise : ACTIVITES DES SIEGES SOCIAUX

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose
ainsi :

- Les comptes annuels

Fait à BANDOL
Le 23/02/2024

Charlène DEGNERO
Collaboratrice comptable

Jean François MATHIEU
Expert-Comptable

ALTER EGO ENTREPRISES
276 Chemin de Roumpinas
IMMEUBLE HORUS
83150 BANDOL
0494626794

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

**SARL A2B INVEST
388 BOULEVARD DE L ESCOURCHE
83150 BANDOL**

relatifs à l'exercice du 01/10/2023 au 31/12/2023.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	173 926 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	50 251 Euros
- Résultat net comptable,	22 967 Euros

**Fait à BANDOL
Le 23/02/2024**

**Charlène DEGNERO
Collaboratrice comptable**

**Jean François MATHIEU
Expert-Comptable**

SARL A2B INVEST

388 BOULEVARD DE L ESCOURCHE

83150 BANDOL

COMPTES ANNUELS

ALTER EGO ENTREPRISES

276 Chemin de Roumpinas

IMMEUBLE HORUS

83150 BANDOL

0494626794

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 3			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	115 999		115 999		115 999	
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	115 999		115 999		115 999	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	42 200		42 200		42 200	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	15 726		15 726		15 726	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	57 927		57 927		57 927	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	173 926		173 926		173 926	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 3	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 115 000)	115 000		115 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	22 967		22 967	
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	137 967		137 967	
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
DETTE (I)	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
Comptes de Régularisation	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	15 000		15 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49		49	
	Dettes fiscales et sociales	20 909		20 909	
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	35 958		35 958	
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	173 926		173 926	

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

35 958

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 3			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	50 251		50 251		50 251	
Chiffre d'affaires NET	50 251		50 251		50 251	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			50 251		50 251	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			221		221	
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements			20 824		20 824	
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			21 045		21 045	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			29 206		29 206	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 3	Exercice N-1 31/12/2022 12	Écart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	29 206		29 206	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	6 239		6 239	
Total des produits (I+III+V+VII)	50 251		50 251	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	27 284		27 284	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	22 967		22 967	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

SARL A2B INVEST

388 BOULEVARD DE L ESCOURCHE

83150 BANDOL

ANNEXE DU 01/10/2023 AU 31/12/2023

ALTER EGO ENTREPRISES

276 Chemin de Roumpinas

IMMEUBLE HORUS

83150 BANDOL

0494626794

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 173 925.74 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 50 251.17 Euros et dégageant un bénéfice de 22 967.31 Euros.

L'exercice a une durée de 3 mois, couvrant la période du 01/10/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 31/12/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			115 999
TOTAL			115 999
TOTAL GENERAL			115 999

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			115 999	115 999
TOTAL			115 999	115 999
TOTAL GENERAL			115 999	115 999

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
TITRES	1.0000	115 000			115 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	4 620
Total	4 620

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	15 000
Total	15 000

Le 23/02/2024
BONADEI BRICE GERANT

A2B INVEST
Société à Responsabilité Limitée à associé Unique
Au capital de 115 000 Euros
Siège social : 388, Boulevard de l'Escourche
83 150 BANDOL
RCS TOULON N°980 523 351

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 08 AVRIL 2024

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Monsieur Brice BONADEI, associé unique et gérant de la société A2B INVEST a, conformément aux textes légaux et réglementaires, et aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Présentation des états financiers

Il est précisé tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe toutes explications complémentaires.

Nous vous rappelons que la société à responsabilité limitée à associé unique est soumise au régime fiscal des sociétés de capitaux et qu'à ce titre, elle est passible de l'impôt sur les sociétés.

Situation et activité au cours de l'exercice

Il s'agit du premier exercice de la société, exceptionnellement, il a eu une durée de 3 mois, couvrant la période allant du 1^{ER} octobre 2023 au 31 décembre 2023.
Le chiffre d'affaires au cours de l'exercice écoulé s'est élevé à 50 251 Euros.

Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Tous les efforts sont maintenus pour développer notre chiffre d'affaires et améliorer notre rentabilité.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est à signaler.

BB

Activité en matière de recherche et développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de Commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Résultats économiques et financiers

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 50 251 Euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 21 045 Euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 20 824 Euros pour l'exercice clos.

Le montant des charges sociales s'élève à 0 euro.

La société ne compte aucun salarié au cours de l'exercice clos.

Le total du bilan pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 173 926 Euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 29 206 Euros pour l'exercice clos.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 6 239 Euros, l'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit par un bénéfice de 22 967 Euros.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 22 967 Euros :

Nous proposons de le répartir de la façon suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice :	22 967 Euros
Réserve légale :	0 Euro
Report à nouveau :	0 Euro
Total :	22 967 Euros

Affectation :

Réserve légale :	11 500 Euros
Report à nouveau :	11 467 Euros
Total :	22 967 Euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé que, s'agissant de son premier exercice, la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense et charge non déductible fiscalement (article 39-4 du C.G.I.).

Parrainage et mécénat

Il n'existe pas de dépense au titre du parrainage et du mécénat.

Filiales et Participation

La Société ne détient aucune participation.

Conventions réglementées

En application des dispositions des articles L 223-19 du Code de Commerce et 42-2 du décret du 23 mars 1967, les conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé sont reportées sur le registre des décisions de l'associé unique.

Rémunération de la gérance

Il y aura lieu de ratifier la rémunération de la gérance pour l'exercice écoulé et d'en fixer le montant pour l'année 2024.

Il y aura lieu d'approuver les comptes et de donner éventuellement quitus de la gestion au gérant.

La Gérance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. 11', is written over a horizontal line.

A2B INVEST
Société à Responsabilité Limitée à associé Unique
Au capital de 115 000 Euros
Siège social : 388, Boulevard de l'Escourche
83 150 BANDOL
RCS TOULON N°980 523 351

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 08 AVRIL 2024

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-quatre,
Et le huit avril,

Monsieur Brice BONADEI, associé unique et gérant de l'EURL A2B INVEST,

A pris les décisions suivantes relatives à :

Décisions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- l'affectation du résultat de cet exercice,
- la mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- la fixation de la rémunération de la gérance,
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 22 967 Euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique constate que les comptes présentés font ressortir un bénéfice de 22 967 Euros.

Il décide de le répartir de la façon suivante :

BB

Origine :

Résultat de l'exercice :	22 967 Euros
Réserve légale :	0 Euro
Report à nouveau :	0 Euro
Total :	22 967 Euros

Affectation :

Réserve légale :	11 500 Euros
Report à nouveau :	11 467 Euros
Total :	22 967 Euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé que, s'agissant de son premier exercice, la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes.

Dépenses et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, l'associée unique précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense et charge non déductible en vertu de l'article 39-4 du CGI du résultat fiscal.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique approuve la rémunération annuelle allouée à la gérance pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023, d'un montant de 15 000 Euros.

L'Associé Unique rappelle que la gérance a droit au remboursement de frais engagés pour la société sur présentation de justificatifs.

Il décide que la gérance continuera à avoir droit au remboursement de frais engagés pour la société sur présentation de justificatifs.

QUATRIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du code de commerce, l'associé unique approuve les conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et la gérance ainsi que celles qui se sont poursuivies, à savoir :

Au titre des conventions nouvelles :

Première convention :

Compte n°45501000

Personne intéressée : M. Brice BONADEI

Objet : compte courant non rémunéré

Modalité essentielle : solde de 15 000 Euros.

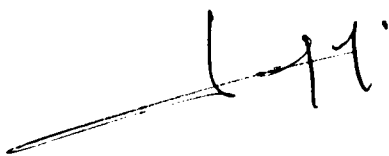
CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations pour procéder aux formalités de publicité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

M. Brice BONADEI
Gérant Associé Unique

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. BONADEI' or similar, with a long horizontal stroke extending to the left.

A2B INVEST
Société à Responsabilité Limitée à associé Unique
Au capital de 115 000 Euros
Siège social : 388, Boulevard de l'Escourche
83 150 BANDOL
RCS TOULON N°980 523 351

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 08 AVRIL 2024

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DECISION

L'associé unique constate que les comptes présentés font ressortir un bénéfice de 22 967 Euros.

Il décide de le répartir de la façon suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice :	22 967 Euros
Réserve légale :	0 Euro
Report à nouveau :	0 Euro
Total :	22 967 Euros

Affectation :

Réserve légale :	11 500 Euros
Report à nouveau :	11 467 Euros
Total :	22 967 Euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé que, s'agissant de son premier exercice, la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes.

Dépenses et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, l'associée unique précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense et charge non déductible en vertu de l'article 39-4 du CGI du résultat fiscal.

La Gérance



